

*Les subsides*

[Français]

**M. Dubois:** Concernant ce programme, monsieur le Président, tel qu'il en a été discuté ici à la Chambre et aussi au Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration concernant les critères, nous avons dit que c'était un programme de création d'emplois à rendement beaucoup plus rapide, à critères souples et flexibles, sans problème de bureaucratie.

Depuis le mois de novembre, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, lorsqu'il témoignait devant le Comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration, a invité tous les députés de la Chambre à lui faire parvenir leur programme et a dit qu'il pourrait y répondre de façon adéquate. Et cette question concernant les demandes relatives à ce programme m'étonne énormément. Je sais qu'il y a un collègue du député de Calgary, je ne me souviens plus si c'est Calgary-Ouest ou Calgary-Est, mais il y a un de ses collègues ici, dis-je, qui siège à la Chambre depuis 1968, c'est le député de Joliette (M. La Salle). C'est curieux! Évidemment, lui, il a fait son travail. Et si certains députés ici avaient également examiné les budgets de juin 1982 et d'avril 1983, ils auraient pu voir comment s'y prendre pour faire une demande. Mais je comprends qu'au lieu de parler des critères et de niveau des programmes, ils étaient peut-être plus intéressés à discuter de leadership et de courir après des délégués de 14 et 15 ans, et des gens dans les bars.

**M. Laniel:** J'ai justement une question à poser au secrétaire parlementaire concernant le député de Joliette (M. La Salle) qui était ministre des Approvisionnements et du patronage, je pense, dans le Cabinet Clark. J'aimerais demander au secrétaire parlementaire, étant donné que le député de Joliette a reconnu dans cette Chambre avoir obtenu pour sa circonscription des projets pour une somme de 400,000 dollars et qu'il a même déclaré publiquement avoir fait son travail comme l'honorable député vient de le dire, si l'honorable député de Joliette, dis-je, continue à faire son travail. Est-ce qu'il a présentement d'autres projets devant le ministre pour approbation?

**M. Dubois:** Monsieur le Président, je ne pourrais pas donner exactement les programmes qu'il a proposés directement au ministre au sujet de la création d'emploi pour Canada au travail et RELAIS. Le député de Joliette a fait ses représentations et il a reçu les allocations conformément à ce qui était publié par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration au mois de septembre et également lors du discours du Trône. Quant aux programmes visant à stimuler immédiatement la création d'emplois, je m'en rapporte uniquement aux commentaires du député de Joliette que j'ai lus dans les journaux où il mentionnait qu'il voulait avoir encore plus d'argent pour sa circonscription, qu'il aurait obtenu une somme de 400,000 dollars et qu'il était en train de travailler pour en obtenir davantage.

La réponse, si on veut simplifier, avec ce que le député de Joliette lui-même a dit, la réponse, dis-je, serait oui, monsieur le Président.

● (1610)

[Traduction]

**M. Hawkes:** Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire se souvient peut-être que le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) a donné la semaine dernière des entrevues dans lesquelles il a dit que pour les projets spéciaux de création d'emplois, il fallait notamment présenter un projet flatteur pour le gouvernement. Quelle est l'importance de ce critère?

[Français]

**M. Dubois:** Monsieur le Président, si c'était uniquement pour que le député d'Ottawa-Centre (M. Evans) ait une bonne image, dois-je comprendre qu'à ce moment-là nous ne sommes peut-être pas des gens tellement généreux, et que nous faisons en sorte que pour le Québec et les autres circonscriptions, principalement au Québec, pour employer son expression, nous serions également équitables pour le député de Joliette qui, lui aussi, a ces projets-là? Alors, je ne vois pas du tout comment cela peut toucher les membres du gouvernement. A ce que je sache, le député de Joliette n'est pas membre du parti ministériel, mais bien membre du parti progressiste conservateur, le même parti que son collègue qui me pose des questions. Il faudrait peut-être, à ce moment-là, que dans ce parti ils arrêtent de se chicaner et commencent à se parler pour discuter du Budget de juin 1982 et celui d'avril 1983, même si ça fait plusieurs mois. Monsieur le Président, ils pourront à ce moment-là se rendre compte de l'existence de tous les programmes de création d'emplois.

[Traduction]

**M. Hawkes:** Monsieur le Président, je me demande si le député pourrait, en nous donnant sa parole, nous dire sans ambages que les critères sur lesquels on se base pour attribuer ces crédits étaient en réalité identiques aux critères qu'on nous a communiqués le 2 février. Je me demande s'il pourrait nous dire qu'il ne s'agissait pas de critères spéciaux, contrairement aux insinuations du député d'Ottawa-Centre, mais que les vrais critères sur lesquels on s'est basé pour attribuer ces 288 à 300 millions de dollars étaient les critères donnés par écrit dont tous les députés ont reçu la liste le 2 février. Le député peut-il nous donner sa parole que les critères donnés par écrit étaient les vrais critères?

[Français]

**M. Dubois:** Concernant le document du 2 février 1984, monsieur le Président, document qui a été envoyé à tous les députés de cette Chambre, je n'ai aucune hésitation à dire à l'honorable député que les critères de ce programme sont exactement ceux que stipule le document du 2 février provenant du ministère de l'Emploi et de l'Immigration. Ce document a été envoyé par une personne qui agit comme assistante au sein du ministère de l'Emploi et de l'Immigration.